



Aux habitants du village

14, rue Fortuné-Charlot / B.P. 90237
site internet : www.montigny95.fr

Toute correspondance doit être adressée à
M. le Maire en rappelant les références ci-dessous

Le 5 octobre 2018

Affaire suivie par : *Direction des Services Techniques et Urbanisme*
Nos réf. : *01 30 26 31 34*

Vos réf. :

Mesdames, Messieurs,

Objet :

Comme je vous l'avais annoncé dans mes précédents courriers, le processus de concertation lancé en juin sur le projet de rénovation du quartier s'est poursuivi jusqu'à fin septembre pour aboutir à un projet de qualité.

Pour rappel, ce projet est initialement né d'une démarche privée. En effet, le projet est issu des ventes des parcelles privées situées au 6, 8, et 8 bis, Grande rue et de la maison de retraite « Le Castel » par leurs propriétaires respectifs à des promoteurs différents.

Dans un premier temps, les projets des promoteurs étaient trop denses, peu cohérents et sans commerces. La commune a donc proposé aux promoteurs d'intégrer au projet des parcelles publiques, afin de coordonner les opérations, de participer aux négociations et de faire émerger un projet global, maîtrisé et de qualité valorisant le quartier.

Ainsi, la ville a notamment obtenu une réduction du nombre de logements, la création de stationnements supplémentaires, des cheminements piétonniers, l'ajout d'espaces verts et de commerces. Le produit de la vente des parcelles communales sera entièrement investi dans la rénovation du quartier. Cela permettra notamment la réfection des voiries, l'ouverture au public du parc des Feuillantines et la création importante de places de parking public.

L'implication de la municipalité a également permis d'engager un processus de concertation avec les habitants qui ont été largement associés à l'évolution du projet. Depuis juin, cinq réunions et ateliers participatifs se sont tenus et plusieurs centaines de personnes ont pu échanger avec les promoteurs, les architectes et les services municipaux.

Ces échanges fructueux ont favorisé l'émergence d'une architecture adaptée aux caractéristiques architecturales du village.

Aussi, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous transmettre les évolutions architecturales issues du processus de concertation accompagnées du plan récapitulatif des aménagements publics

HOTEL DE VILLE - Téléphone : 01 30 26 30 26 - Télécopieur : 01 30 26 30 39

MAIRIE ANNEXE «PICASSO» - Téléphone : 01 30 26 30 26 - Télécopieur : 01 30 26 30 29

Bureaux fermés le Mardi matin et le Samedi toute la journée - Nocturne le Mardi jusqu'à 19h45

prévus dans le cadre du projet. Ils seront très prochainement accessibles sur le site internet de la ville et dans les locaux des services techniques.

Comme vous pouvez le voir, les façades, les toitures et les matériaux sur la Grande rue s'intègrent bien à l'identité architecturale du Village. Côté avenue du Château, les façades ont été reculées de 5 m pour laisser place à des espaces arborés donnant sur la voie publique. Une large ouverture a également été créée pour rendre visible depuis la rue l'espace vert situé au cœur de la résidence. Sur le projet de la rue Fortuné Charlot, le travail architectural formalise de nouvelles toitures et un séquençage de lucarnes et fenestrons qui rappellent les typologies existantes au Village.

Au cours des différentes réunions publiques, certains participants se sont interrogés sur la capacité d'accueil des écoles alentours.

Les projections statistiques de ce projet montrent que moins de 40 enfants supplémentaires (soit moins de deux classes) devront être scolarisés. Les écoles du quartier pourront sans difficulté absorber ce flux limité de nouveaux enfants. Des locaux disponibles (anciens logements de fonction vides) sont d'ores et déjà en prévision d'aménagement.

D'autres questions ont été posées à propos de la circulation. L'étude d'impact¹ réalisée par le cabinet Dynalogic conclue que « *les conditions de circulations actuelles ne seront pas significativement modifiées* ». Par ailleurs, ce même cabinet propose certains aménagements pour améliorer la situation actuelle. Le moment venu, nous organiserons une réunion à ce sujet.

Enfin, concernant le stationnement, il sera créé 272 places privées de stationnement, ce qui est en-dessous des obligations du PLU. Le projet comportera également 110 places publiques gratuites (il y en a 43 aujourd'hui) en souterrain (Grande rue) et en surface (rue de l'Arche et rue Fortuné Charlot).

Pour terminer, je vous confirme que d'autres réunions concernant les travaux et leur gestion se tiendront le moment venu.

En attendant, les services de la commune, les élus et moi-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugerez nécessaire. Les panneaux de présentation du projet sont disponibles au Centre technique municipal.

Vous confirmant mon attachement à faire de Montigny une ville toujours plus agréable, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

bien à vous,

Jean-Noël CARPENTIER
Maire de Montigny-lès-Cormeilles.



Une erreur de rédaction s'est glissée dans le courrier. Il faut évidemment lire que **les 272 places privées de stationnement prévues sont au-dessus des obligations du PLU** et non en dessous. Toutes nos excuses pour cette erreur.

¹ L'étude est disponible aux services techniques de la ville.